

# À Mardié, le tracé du futur pont matérialisé au sol par Mardiéval

■ L'association et la municipalité s'indignent, car l'emplacement retenu par le conseil général pour le pont ne tient, d'après eux, aucun compte des conclusions apportées par le réseau écologique européen, Natura 2000, etc.

L'emplacement du tracé retenu par le conseil général pour le franchissement de Loire à Mardié est maintenant visible sur le site même, grâce au balisage effectué par l'association Mardiéval.

Délimitant la largeur exacte de l'emprise des chaussées de la déviation routière générée par le pont, sans tenir compte des déblais et remblais qui la borderont de leurs talus, deux rubans jalonnent ce tracé qui remonte de la Loire, à mi-chemin entre le château de Latingy et le hameau du Mont. Sur vingt mètres de large, l'infrastructure dont le projet est fortement contesté par la commune et ses administrés, qui soutiennent l'association Mardiéval, remonterait à travers la forêt, puis passerait sur l'étang pour rejoindre la D960, en direction de l'entreprise Masterfood.

## Une exposition à la mairie

« Ce tracé est resté conforme à l'avant-projet de 2003 du conseil général, s'indignent Mardiéval et Dominique Lautrette, maire de Mardié. Le dossier, malgré les études qui lui ont été opposées, ne tient absolument pas compte des conclusions apportées par le réseau écologique européen, Natura 2000, ni par les Naturalistes orléanais. C'est honteux ! »



SAMEDI, À MARDIE. Sur 20 mètres de large, le pont sur la Loire est matérialisé par deux rubans remontant sur l'emprise de sa seule chaussée entre Latingy et Le Mont.

Pour mieux présenter au public le site en question, et l'extraordinaire faune et flore qui y vit, l'association a ouvert samedi une exposition qui sera visible dans une salle de la mairie, la municipalité soutenant totalement sa démarche. Une enquête d'utilité publique pourrait être demandée par le préfet en 2007. « Tout est une question de cohérence avec le SCOT, le PADD... L'existence

d'une ceinture verte doit être reconnue, et le franchissement de Loire à Mardié est un non-sens, développe Dominique Lautrette. Les ambiguïtés sont nombreuses, et certaines volontaires. Mais cette enquête est souhaitable. À ce jour, rien, juridiquement, n'est opposable. » Le site, que traverse le chemin de randonnée GR3, est entretenu par les associations de marche et de VTT de Mardié,

grâce au matériel prêté par la commune ainsi que par les chasseurs qui en maintiennent l'équilibre.

Un recours gracieux a été déposé, mi-septembre, suite au résultat de l'étude d'impact du conseil général, auprès du préfet par Mardiéval. Au bout des deux mois légaux, sans réponse à la mi-novembre, un recours sera déposé au tribunal administratif.